

Comment optimiser sa stratégie de financement

Quelle voie emprunter pour faire croître sa startup ? Mieux vaut avancer sur un sentier balisé selon ses besoins que filer à toute allure sur l'autoroute des levées de capitaux.

Structurer une émission obligataire, ouvrir son capital, restructurer sa dette... Comment fixer le bon cap ?

Objectifs, besoins, maturité du projet... Mieux vaut être au clair avec ce que l'on nomme le « haut de bilan » de son entreprise. En d'autres termes, les investissements potentiellement réalisables et les moyens disponibles pour y parvenir. Autant d'éléments qui permettent d'opter pour l'opération la plus en adéquation avec la stratégie de l'entreprise.

Gagner de la visibilité et de nouveaux marchés

Pour qui souhaite lever des fonds et faire croître son activité tout en renforçant sa notoriété, l'introduction en bourse (IEB) est intéressante. En plus d'améliorer les capacités de financement, elle favorise les opérations de croissance externe, car les fonds levés permettent de financer l'acquisition de nouveaux marchés.

Elle permet aussi de démontrer sa crédibilité. Toute introduction en bourse

suppose en effet de remplir un document d'enregistrement dans lequel l'entreprise doit faire preuve de transparence totale, tant sur le plan juridique que financier.

À lire aussi

Les 4 grandes étapes à suivre pour réussir son entrée en Bourse

L'IEB est donc préconisée pour les entreprises qui ont déjà démontré l'efficacité de leur business plan. Il faut également qu'elles soient en mesure de décrire précisément, à travers une note d'opération, l'utilisation qui sera faite des fonds, la valeur créée et à quelles échéances. Bref, de quoi rassurer les investisseurs. L'IEB a cet avantage d'apporter une visibilité auprès de nouveaux marchés et des partenaires : fournisseurs, clients, banques, etc.

En matière de notoriété, on peut aussi privilégier la levée de fonds. Certains investisseurs peuvent mettre leur réputation au service de la société et attirer des personnalités et des experts au conseil d'administration.

Entre dettes et capital : garder de la souplesse

Pour financer son activité tout en gardant de la marge, une entreprise peut également s'orienter vers l'émission d'obligations simples. Ces titres de créances négociables offrent la possibilité de fixer le montant minimal de chaque obligation et les modalités de versement des fonds (libération totale dès le début ou libération progressive). Le remboursement peut intervenir à l'échéance ou régulièrement chaque année.

Attention, l'obligation ne constitue pas du capital, mais de la dette ! L'investisseur n'est donc pas actionnaire, mais créancier. Il doit donc souvent se tourner vers des entreprises dont les revenus sont récurrents et connus.

À lire aussi

Comment conclure un pacte d'actionnaires

Il existe aussi des obligations "convertibles", permettant de transformer une obligation simple en action. Une alternative intéressante pour financer et accompagner une société avant son introduction en Bourse. D'autant qu'elle prévoit des prises de participation progressives (actions) dans le temps.

La levée de fonds offre, elle aussi, une forme de souplesse, notamment lorsqu'elle s'accompagne d'un pacte d'actionnaires, une convention permettant une marge de manœuvre dans les relations entre associés : choix de la liquidité des investisseurs, modalités de gouvernance de la société, ou encore définition de la nature des titres et des droits.

Préserver son indépendance stratégique

Quel que soit le choix opéré, certaines entreprises souhaitent conserver le contrôle du capital de la société. Plusieurs options sont alors envisageables, dont l'émission d'obligations simples qui ne donnent pas immédiatement accès au capital.

La levée de fonds peut, c'est vrai, entraîner une perte d'indépendance stratégique, les investisseurs devenant actionnaires de la société. Attention, donc, à bien se renseigner sur leur approche et, pourquoi pas, à entamer des négociations, signer des lettres d'intention afin d'en définir le cadre et les limites, etc.

Dans le cas d'une introduction en Bourse, il y a un autre levier pour préserver le contrôle sur le capital : l'instauration du droit de vote double. Pour les actions détenues depuis deux ans, il permet de bénéficier de deux droits de vote au lieu d'un lors des Assemblées Générales.

À lire aussi

[Ces startups qui ont franchi le cap de l'IPO](#)

La Bourse peut paradoxalement permettre à un dirigeant actionnaire de mieux contrôler sa dilution en cas d'augmentation du capital. Notamment en

augmentant le capital en Bourse auprès de nombreux investisseurs : il demeure l'actionnaire de référence tout en diminuant son poids.

En matière de levée de capitaux, les enjeux et volontés stratégiques varient considérablement d'une entreprise à l'autre. C'est pourquoi le choix d'une opération de haut de bilan relève d'une appréciation au cas par cas.

Conscientes de la nécessité d'un accompagnement personnalisé, Swiss Life Banque Privée et la banque d'affaires Alantra concilient leurs savoir-faire pour offrir aux chefs d'entreprise une vision à 360° de leurs intérêts patrimoniaux et professionnels et répondre à leurs besoins et attentes spécifiques.

Article écrit par MADDYNESS, AVEC SWISS LIFE BANQUE PRIVÉE